

l'information géographique

Structure de coordination INSPIRE pour la France



01. ORGANISATION







RESPONSABILITÉS

Les Accords et Traités internationaux avec la France attribuent l'entretien des frontières aux responsables locaux de l'état (préfets) et instaurent des rendez-vous bilatéraux : les commissions.

Textes et entretien

Responsable des positions défendues par la France vis-àvis des pays riverains



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



Reponsable de la coordination et des travaux d'entretien de la frontière, il en gère les financements

Expertise géographique







Expertise cartographique ou géodésique



Expertises locales



LA DIRECTIVE INSPIRE DE 2007, ARTICLE 10.2

AFIN DE GARANTIR LA COHÉRENCE DES DONNÉES **GÉOGRAPHIQUES CONCERNANT UN ÉLÉMENT GÉOGRAPHIQUE QUI** ENGLOBE LA FRONTIÈRE ENTRE DEUX ÉTATS MEMBRES OU PLUS, LES **ÉTATS MEMBRES DÉCIDENT** D'UN COMMUN ACCORD, LE CAS ÉCHÉANT, DE LA REPRÉSENTATION ET DE LA **POSITION DE CES ÉLÉMENTS** COMMUNS...

Si un objet existe des 2 côtés de la ligne frontière, ses coordonnées doivent être harmonisées.

Si l'objet n'est représenté que d'un côté, où n'a pas les mêmes attributs, il n'y a pas ce besoin.





ORGANISATION DE COMMISSION MIXTE: RÔLES MI ET MAE



Le ministère de l'Intérieur commande l'action des préfets

2014: Le Secrétaire Général pour la coopération internationale du MI, nomme en juin 2014 Bernard Huchet puis Jean-François Devemy (souspréfets) pour reprendre le dossier frontières.

Il est responsable de commissions de caractère technique

- Commissions d'entretien de frontières

(et Commissions de démarcation)

Le ministère des Affaires Étrangères est la voix de la France à l'étranger

- Commissions de délimitation

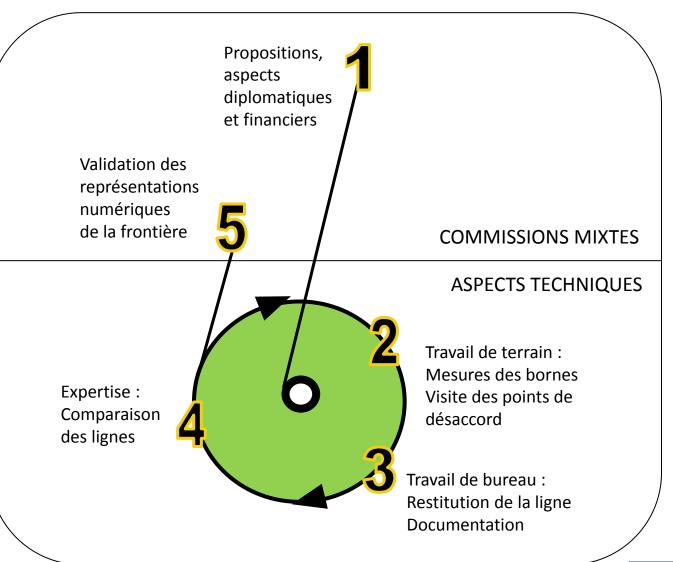
Commissions de caractère diplomatique présidées par des représentants du ministère des Affaires Étrangères ou des militaires.

Depuis **2013** Frédéric Basaguren, ambassadeur de la Direction Europe est chargé des questions transfrontalières

ORGANISATION: MÉCANISME BILATERAL DE VALIDATION

Processus général et progressif de reconnaissance bilatérale

Une ligne frontière géoréférencée et géolocalisée s'appuie sur des bornes connues avec précision





02. ÉTAT DES LIEUX



ÉTAT DES LIEUX : LA CARTE DES FRONTIÈRES

Frontière avec les Antilles néérlandaises (Saint-Martin) Longueur 13 km

Frontière francosurinamienne (Guyane) Longueur 520 km

Accord de 1915 sur un quart de la longueur du fleuve Maroni.

Frontière franco-brésilienne (Guyane) Longueur 730 km

Accord de délimitation signé en 1980, publié en 1982. 10 points observés en 1937 (1), 1954 (1), 1955 (5) et 1991 (3).10 bornes implantées en 1937 (1), 1961 (3), 1962 (3) et 1991 (3).

Frontière franco-espagnole Longueur 623 km

700 bornes : de 1 à 602 + enclave de Llivia
Traité des Pyrénées (1659) délimitation de 1856 à 1868 (Traité de Bayonne).
Dernière rectification en 1982 à'Arette (27 ares)

Frontière franco-belge Longueur 620 km

Traité d'Utrecht (1713) Traité de Paris (1815) Traité de Courtrai (1820) Réglé entre cadastres

Frontière franco-luxembourgeoise Longueur 73 km

Environ 400 bornes Traité des Limites Courtrai (1820). Dernière rectification : en 2007, échange de 9 hectares

Frontière franco-allemande Longueur 448 km

900 bornes avec la Rhénanie-Palatinat,900 avec la Sarre. En application du traité de Versailles (1919),

délimitations : 1925 et 1937, Rectification en 2000 (Rhin).

Frontière franco-suisse Longueur 573 km Plusieurs traités (1780, 18

Plusieurs traités (1780, 1816, 1824, 1826, 1891) et échanges de territoires (1862, 1953, 1959, 1963, 1977, 1984, 1996, 2002). ont 2900 bornes et points, déterminés par Les géomètres cantonaux, archivées par Swistopo

IGN/Cadastre 2913 km de frontières métropolitaines 1263 km de frontières outremer SHOM 3424 km de côtes 2000 km outremer

Frontière franco-andorrane Longueur 57 km

Une rectification et 29 points fixés en 2000, mais pas de bornes. Traité de délimitation signé en 2012.

Frontière franco-italienne Longueur 515 km

Traité d'Utrecht (1713, démarcation 1825), Traité de Turin (1860, démarcation 1861-62), Traité de Paris (1947, démarcation 1947-1948, 1962-1963, 1975, 1989). Une rectification en 1967à Clavières. Toutes les bornes ont depuis 2008 des coordonnées déterminées en commun.

Frontière Franco-monégasque Longueur 4 km

IGN / XX

FONDEMENTS DU TRACÉ FRONTALIER

Cadre diplomatique:

- Les Traités de paix (1659, 1815, 1860, 1919, 1947)
- Les Accords de délimitation (XIXème)
- Les PV d'abornement (démarcation)
- La coutume (Andorre)

Juridiquement, la carte n'a pas de valeur par rapport au texte

L'entretien des frontières se fait dans un cadre juridique

- Une clause du Traité de paix ou de l'Accord de délimitation (Belgique 1818, Allemagne 1937)
- Des accords spécifiques (Suisse, Espagne, Italie) 1965, 1973, 1983



INTERLOCUTEURS

Cadastre Belge

Bornes sans coordonnées

Segments validés récemment

Bornes avec des coordonnées précises

Segments à valider

Conflits diplomatiques

 Sur les frontières du nord les cadastres ont utilisé les mêmes sources et ils ont peu de différences

 Le sud est plus montagneux, une petite partie des validations est acquise

IGNE + militaires



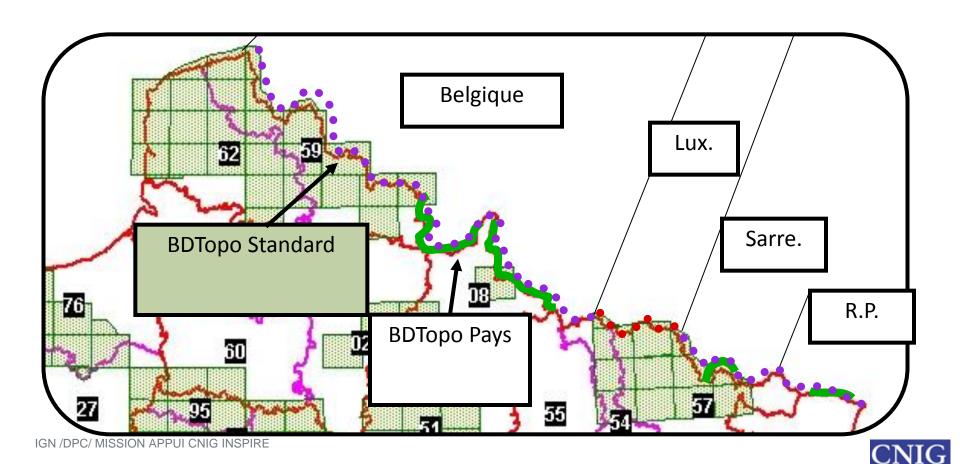


Länders

Swisstopo

FRONTIÈRES IGN : LES SOURCES DU RGE

BD Topo standard : 5 mètres BDTopo pays : 30 m



03. OBJECTIFS







OBJECTIFS DE L'IGN

- Le RGE : Référentiel à Grande Echelle
- ⇒ Améliorations, mises à jour, modifications, cohérence avec le parcellaire
- Chaque modification de données sur la ligne frontière a des conséquences sur l'intéropérabilité
- Directive INSPIRE : échéance 2018
- ⇒ Mise en accord de nos bases de données (modèle, format, raccords)
- ⇒ Indirectement : Transcription en information numérique bilatérale des textes des traités frontaliers
- Accords signés avec Eurogeographics
- > Fournir des données administratives interopérables d'autorité au niveau européen
- ⇒ Une ligne extraite du RGE à été fournie en 2014, mais c'est une Version bêta



ATTENDUS

- Les bornes devraient être dotées de coordonnées de précision métrique
- ⇒ Dépend du MI, ainsi que des échanges avec les pays frontaliers du Nord et Nord-Est
- ⇒ Demande espagnole de détermination des coordonnées des bornes
- Les lignes frontières des bases de données doivent être en accord métrique avec les pays voisins (et passer par les bornes)
- ⇒ Réunions avec les italiens (en cours), les espagnols (à prévoir), et les belges (en projet).
- ⇒ Divergences minimes avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse.

- Ces données doivent être accessibles pour les bases européennes et servir de canevas aux bases administratives françaises.
- ⇒ Validations bilatérales
- Mise en accord avec les données cadastrales



SBE ET LES FRONTIÈRES POUR ELF

Projet SBE (State Boundaries of Europe)

- Constituer une base transnationale de données et références.
- Le processus de listage systématique des bornes frontière est en cours

Le projet ELF (European Location Framework)

- L'IGN participe à tous les niveaux du projet ELF
- Le projet ELF poursuit le projet SBE
- Accords Eurogeographics



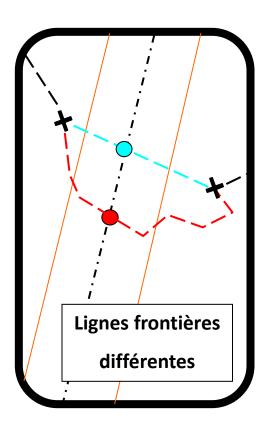
Une ligne frontière commune devrait être créée pour 2016





RACCORDS AUX FRONTIÈRES

Cohérence entre objets issus de 2 bases de données Une ligne frontière commune devrait être mise à jour pour 2016



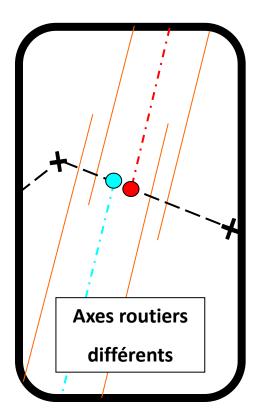
: axe issu de la base nord

: axe issu de la base sud

: axe concordant

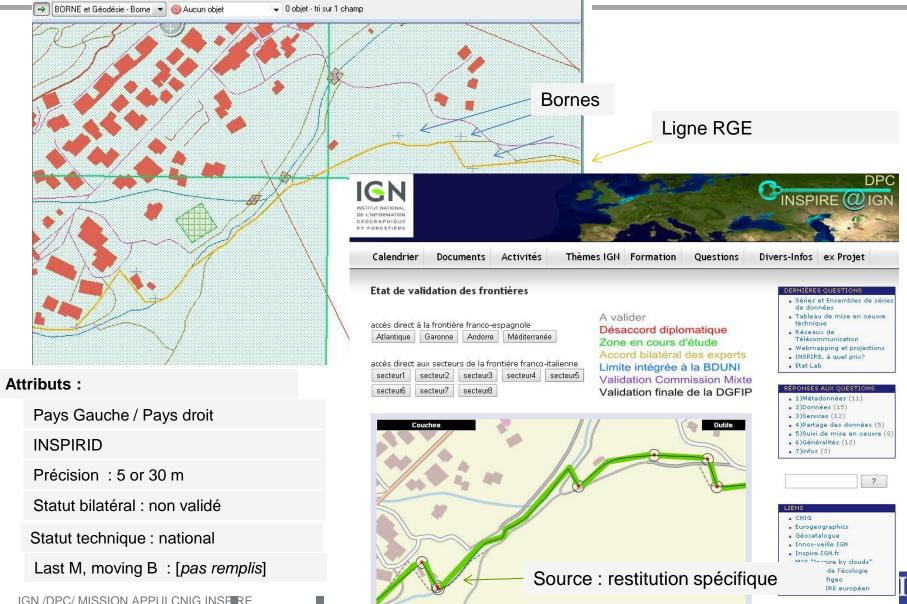
中一一十: ligne frontière en accord 十: lignes frontières en désaccord

: extrémités des 2 vecteurs issus des bases étrangères





CHANGER LA LIGNE FRONTIÈRE DU RGE



PROJETS DE BASES EUROPÉENNES PAR NIVEAUX DE PRÉCISION

Niveau de détail	Echelle	Type de données	Projets et Réalisations
Traité /Treaty level	Échelle du Cadastre	Plus grande précision possible pour bornes, tracés et documents frontaliers	Euroboundaries → Projet SBE → KEN SBE
Master /Master data level	1:10000 à 1:50000	Lignes frontières issues des bases de données nationales	ELF IB Master → janvier 2016
Regional	1:100000 1:250000	Lignes frontières à moyenne échelle	ELF IB Regional → EBM/ERM disponible
Global	1:500000 => 1:2 M	Version généralisée des frontières	ELF IB Global → EGM disponible



04. PLAN D'ACTIONS 2015 -2018







CONVENTION IGN-MI

Les implications de la Directive INSPIRE et de l'évolution numérique reviennent à une

Transcription en Information géographique et numérique des traités frontaliers

Cet effort doit être partagé par les ministères responsables

⇒ PROJET DE CONVENTION IGN - MI

pour clarifier les responsabilités et le partage des coûts

- => Ministère et préfets : faire mesurer les bornes
- => IGN : cartographier les lignes
- => Collaborations et validations en commission mixte





DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE COHÉRENTES

Politique publique : BDUNI de précision métrique

⇒ Améliorations, modifications, mises à jour et implications sur la BDParcellaire

Les lignes frontière sont des données administratives d'autorité

⇒ L'IGN a pour objectif de fournir des données d'autorité (COP 2013-2016)
« spécifier, collecter, agréger des données et produire des référentiels faisant autorité sur la géolocalisation, [...] et de développer des services basés sur ces données...

Cohérence avec le cadastre

=> Après la création du RPCU, des accords doivent être mis en place avec la DGFIP pour que nos bases de données se complètent dans la perspective de 2018.



LE CADASTRE DOIT DEVENIR UN PARTENAIRE D'ÉCHANGE



CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL DU CNIG



Rôle de structure de Coordination pour INSPIRE

2016

: ELF

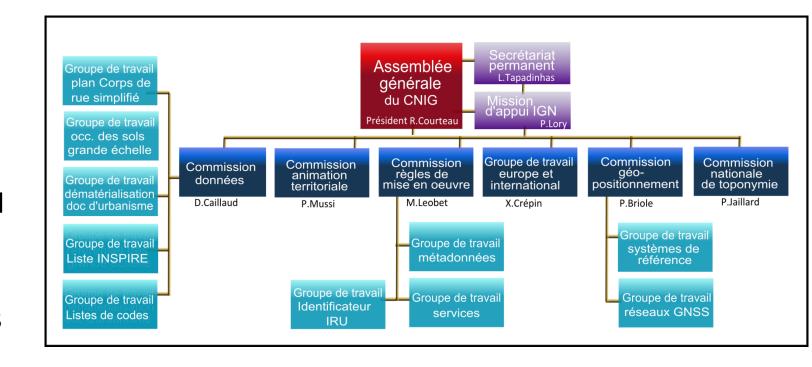
2018

: annexe l

2020

: annexes

II et III



Pour construire un plan d'actions commun...



CALENDRIER CIBLE POUR UN ACHÈVEMENT EN 2018.

	Espagne	Italie	Andorre	Belgique- Lux	Allemagne	Suisse
2014	СМ	СТ	Loi en cours de validation	comparaisons en cours		Échanges arrêtés
2015	CM + CT Mission et Validation Secteurs du 64	CM + CT Validation Secteur 8	Implantation	Résolution des 50 cas de divergence 10 m< x <20 m	Résolution des 10 cas de divergence 10 m< x <20 m	Travaux + Récupération de la ligne suisse
2016	CM + CT Validation Sect. Ossau Pont Perdu	CM + CT Validation Secteurs 5, 6 et 7		Début des analyses de compatibilité avec le cadastre	Début des analyses de compatibilité avec le cadastre	CM + CT Adoption de la ligne suisse
2017	CM + CT Validation Sect. Aragon Haute Garonne	CM + CT Validation Secteurs 1, 2 et 3		Organisation spécifique de CM pour validation	Organisation spécifique de CM pour validation	
2018	CM + CT Validation v. Andorre	Application de la ligne dans le cadastre		Application de la ligne dans le cadastre	Application de la ligne dans le cadastre	Application de la ligne dans le cadastre



ACTIONS IGN POUR 2015

- Continuité des travaux sur la frontière italienne
- ⇒ Mise à disposition d'un expert du SGN (dernière année)
- → Participation aux commissions bilatérale et technique
- Envoi d'une brigade de Géodésie sur la frontière espagnole
- ⇒ 15 jours de mission pour 2 opérateurs (prestation pour le MI)
- Participation aux commissions mixtes (Suisse, Espagne, Andorre, Italie)
- ⇒ Pour assurer un support technique au MI
- ⇒ Pour organiser les rencontres et les échanges avec les interlocuteurs étrangers
- Comparaisons de données (Belgique, Allemagne)
- ⇒ Pour se mettre d'accord techniquement sur une ligne commune





Structure de coordination INSPIRE pour la France

Conseil national de l'information géographique

